

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2018-250

Adoption du règlement R-2018-250 (Règlement amendant le règlement R-2007-79 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2018-250 amendant le règlement R-2007-79 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, a été adopté le 5 novembre 2018 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 8 NOVEMBRE 2018

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 8 novembre 2018.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier